



Annexe Règlement Intérieur

Les Chemins de Mansac

Cotisations 2025

Adopté à l'Assemblée Générale du 28 Avril 2024

Cotisation annuelle des membres actifs :

Adulte seul : 20 €

Enfant -18ans : 10 €

Enfant -10ans : Gratuit

2^{ème} adulte d'une même famille : 14 €

3^{ème} adulte d'une même famille : 12 €

Adulte supplémentaire : 10 €

Famille : 2 adultes et 2 enfants ou plus : 50 €

Cotisation des membres bienfaiteurs :

Droit d'entrée : minimum 40€

Cotisation annuelle : 30 €